

des œuvres convoitées, en vertu d'un « mandat » signé par son époux et son beau-frère le 1^{er} août 1995. Cinq mois avant l'issue de l'arbitrage, ce document (dont *Le Point* détient une copie) indiquait déjà que « les œuvres en retour seront réparties équitablement » et confiait à Michèle Vasarely le soin de « gérer, administrer et disposer », au nom des héritiers, « de l'ensemble des œuvres de Victor Vasarely qu'ils détiennent ou seront amenés à détenir ».

Le tout contre une rémunération de « 15% sur l'ensemble des revenus et rentrées de tout ordre générés par son activité, auxquels s'ajouteront 5% à titre forfaitaire pour le remboursement de ses frais de gestion »... Un accord classé confidentiel qui lui assurait la haute main sur les trésors de la fondation... et de la famille.

« Avoir signé ce mandat, c'est notre déshonneur, confie aujourd'hui André Vasarely et son épouse, Henriette. Michèle avait pris l'ascendant sur nous tous, nous l'avons laissée faire. Nous aurions dû nous battre jusqu'à la mort pour sauver la fondation et, au lieu de cela, nous l'avons laissée la dépouiller. C'est une faute dont nous portons le poids. » De fait, dès le début de 1996, une série de courriers signés par Michèle Vasarely attestent qu'elle se fit attribuer plusieurs dizaines de toiles. De même, l'avocat Yann Streiff reçut 86 œuvres et le bureau personnel de l'artiste sur la foi d'une « convention d'honoraires » qui lui promettait « 10% des som-



Pierre Vasarely, petit-fils et légataire de l'artiste

mes ou meubles recouverts ».

Interrogé par *Le Point*, M^e Streiff assure que « ces honoraires étaient étrangers à l'arbitrage » et confirme qu'ils furent « payés en toiles », pour un montant qu'il situe « aux alentours de 300 000 francs » (46 000 euros). Pourtant, un document de l'époque intitulé « Calcul partage » comporte cette mention : « Hono YS 10% :

MICHÈLE VASARELY : « JE NE COMPRENDS RIEN À TOUT ÇA. »

« J'en en aurai donc jamais fini avec cette affaire ? Je voudrais tourner la page, qu'on me laisse tranquille, qu'on arrête de salir le nom de Vasarely ! » Michèle Vasarely appelle de Chicago, où elle réside depuis 2004. Elle a bien reçu, par e-mail, les questions du *Point*, mais elle se dit incapable d'y répondre par écrit : « Je ne sais pas comment ça marche. »

A l'entendre, elle ne connaît pas non plus les règles des successions ni même celles qui présidèrent, en 1995, à l'arbitrage qui a ruiné la fondation. « Je ne suis pas juriste, se plaint-elle, je ne comprends rien à tout ça. Les avocats s'occupaient de tout. J'ai fait confiance. » Manipulatrice ? Intéressée ? Elle sait les « mauvaises intentions »

qu'on lui prête mais fait mine de s'en moquer : « J'ai un code d'éthique, dit-elle, et je ne mens jamais – comme ça, je suis sûre de ne pas me tromper. »

Les toiles qu'elle détient ? « Que voulez-vous que je vous dise ? Elles sont à moi, je les garde. Je les ai méritées : j'ai travaillé vingt-cinq ans auprès de mon beau-père et de mon mari [Yvaral] sans être payée. Il faut bien vivre ! » Est-ce à dire qu'elle vit de la vente des œuvres ? « J'en ai vendu très peu, répond-elle. Je n'aime pas le commerce de l'art. Je vis de droits d'auteur et d'honoraires. » Mais elle refuse obstinément de dénombrer les pièces qu'elle détient. « J'en ai assez pour faire des expos. Mais, si on continue à m'embêter, je n'en ferai plus. C'est ça qu'on veut ? » ■ H. G.

5481366 F » et un récapitulatif totalise à 945 307 francs (144 000 euros) les remises d'œuvres à l'avocat. Profitant de la hausse du marché, il dit « avoir vendu la plupart » de ces toiles depuis lors et « en avoir prêté plusieurs à Michèle Vasarely, qui les a conservées ».

Les archives de la famille montrent que l'entrepreneuse belle-fille se serait aussi fait offrir nombre de créations par l'artiste lui-même (décédé en 1997) et par son mari, Yvaral (mort en 2002). Elle obtint aussi de son beau-frère, André, qu'il lui confie de multiples tableaux dont la vente devait servir à « payer les dettes de Vasarely » durant les dernières années de sa vie – autant de transactions impossibles à reconstituer, mais sur lesquelles elle percevait sa commission...

« Je fais ce que je veux. » S'y ajoutent les archives venues de l'atelier du peintre et même les collections personnelles d'Yvaral, théoriquement léguées à son fils Pierre (né d'un premier mariage), mais sur lesquelles elle garde l'usufruit et dont personne ne sait où elles sont entreposées... « Pourquoi devrais-je le dire ? Je n'ai rien volé, je fais ce que je veux ! » nous a-t-elle lancé, provocante (lire l'encadré ci-contre), au téléphone de Chicago, où elle réside à présent, à la tête d'un patrimoine dont l'ampleur reste inconnue.

Animatrice autoproclamée du site Internet « officiel » consacré à Vasarely, elle décerne – contre rémunération – les certificats d'authenticité des œuvres vendues à travers le monde et organise régulièrement des expositions à l'étranger. Le ministère de la Culture ne semble pourtant avisé que de l'exportation de « moins de 10 toiles » – alors que le simple franchissement d'une frontière suppose une autorisation. Et à la Triennale de Milan, qui s'est achevée au mois de janvier, plusieurs des toiles exposées étaient issues, selon le catalogue, d'une « collection privée Michèle Vasarely » dont elle se refuse à préciser le détail.

Dépêchés sur place par Pierre Vasarely, les huissiers n'ont pas pu saisir les tableaux – la justice italienne s'y est opposée, faute de preuve d'une origine illicite. Sur le stand voué au peintre, des piles de livres retraçant son œuvre étaient à vendre. Eux provenaient à coup sûr des stocks de la fondation, aujourd'hui épuisés. Une enquête dira peut-être un jour à qui sont allés les droits d'auteur ■